



AG - révocation syndic + validation des comptes

Par **ABC92**, le **01/06/2012** à **18:19**

Bonjour, le PCS de notre copro veut révoquer le syndic (motifs graves incontestables) lors d'une AGO, seulement quelques jours après la fin de notre exercice comptable.

Ma question est double :

- 1/ la révocation peut-elle se faire en AG dite "ordinaire", ou doit-elle faire l'objet d'une AG dite "spéciale" ?
- 2/ dans le cas d'une AG dite "ordinaire", comment valider des comptes alors même que l'envoi de la convocation sera antérieure à la fin de l'année comptable ? merci d'avance